

Sommaire

Maladie de Newcastle au Venezuela	101
Fièvre aphteuse au Zimbabwe : rapport de suivi (nouvelle suspicion)	102
Fièvre catarrhale du mouton en Bulgarie : rapport de suivi	103

MALADIE DE NEWCASTLE AU VENEZUELA

(Date du dernier foyer signalé précédemment : mars 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 14 juillet 1999 du Docteur Raúl Omar Hernández Páez, directeur de la santé animale, Service autonome zoosanitaire et phytosanitaire (SASA), ministère de l'agriculture et de l'élevage, Caracas :

Date de la première constatation de la maladie : 20 avril 1999.

Date de la confirmation du diagnostic : 5 mai 1999.

Foyers :

Localisation	Nombre
San Francisco de Asís, commune de Zamora, Etat d'Aragua	1 exploitation

Description de l'effectif atteint : poulets de chair dans une exploitation d'élevage intensif. La maladie a été constatée chez des poussins non vaccinés, âgés de deux semaines. Ils avaient été achetés à un couvoir situé dans l'Etat de Carabobo et supervisé par le SASA.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

sensibles	cas	morts	détruits	abattus
4 000	...	2 000	0	2 000

Diagnostic : les oiseaux malades présentait des sécrétions nasales et un torticolis, et la mortalité était de 2,5 % en moyenne (80 à 100 poussins par jour).

- A. **Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Institut de recherches vétérinaires (laboratoire national de référence).
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées :** isolement du virus.
- C. **Agent causal :** souche vélogène du virus de la maladie de Newcastle.

Epidémiologie : l'apparition de ce foyer de maladie de Newcastle a été imputée au faible niveau de protection des volailles contre cette maladie. Les fermes voisines ont été visitées pour s'assurer de l'absence de la maladie dans les zones adjacentes et de l'application de la vaccination.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Les volailles en bonne santé ont été envoyées à l'abattoir à l'âge de six semaines.
- Désinfection, à raison de 4 litres de formaldéhyde pour 16 litres d'eau, des bâtiments d'élevage, de l'équipement et des outils utilisés. Enlèvement et incinération des litières et des plumes.

- Vide sanitaire d'au moins quatre semaines.
- Suite à la notification du diagnostic de laboratoire, la ferme a été visitée une première fois le 7 mai et une seconde fois le 18 mai 1999, afin de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations sanitaires stipulées par le SASA.
- Il a été souligné l'importance et l'obligation de vacciner tout nouveau lot d'oiseaux introduit dans cette ferme contre la maladie de Newcastle et la maladie de Gumboro.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AU ZIMBABWE Rapport de suivi (nouvelle suspicion)

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'un courrier électronique reçu le 20 juillet 1999 du Docteur Stuart K. Hargreaves, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Harare :

Terme du rapport précédent : 8 juillet 1999 (voir *Informations sanitaires*, **12** [27], 99, du 16 juillet 1999).

Terme du présent rapport : 19 juillet 1999.

Des cas de maladie ont été constatés chez des bovins du ranch de Mkwazine (province de Masvingo).

Ce ranch a une superficie d'environ 17 000 hectares, dont 6 500 hectares de pâturages pour les bovins (quatre enclos) et 10 500 hectares peuplés de gibier, essentiellement des impalas (*Aepyceros melampus*), des élands du Cap (*Taurotragus oryx*) et des buffles africains (*Syncerus caffer*) sauvages. Les secteurs réservés aux bovins sont entourés de clôtures qui empêchent tout contact avec les buffles.

Le cheptel bovin se compose de 975 animaux de la variété indigène Brahman répartis en trois troupeaux : deux troupeaux mixtes et un troupeau de 17 taureaux.

Vingt cas de maladie ont été recensés dans le ranch de Mkwazine. L'infection est limitée car le troupeau, principalement reproducteur, a été vacciné trois fois par an (vaccination de routine).

Diagnostic :

Des prélèvements ont été adressés au laboratoire d'Afrique du Sud pour la fièvre aphteuse et à l'Institut vaccinal du Botswana. Les résultats du séquençage viral sont attendus.

Epidémiologie :

On estime que l'infection signalée le 19 juin 1999 dans le domaine de Mapanza peut avoir pour origine le ranch de Mkwazine, par le biais de l'abattage de bovins ou d'animaux sauvages infectés. Des carcasses d'animaux tués dans le ranch de Mkwazine dans le but d'être livrés à la consommation humaine dans le pays ont été transportées jusqu'au pôle d'abattage du domaine de Mapanza, à environ 25 km à l'ouest du ranch de Mkwazine, pour y être dépecées. Le directeur du domaine de Mapanza réside lui-même dans le ranch de Mkwazine.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Mise en interdit : le ranch de Mkwazine est inclus dans la zone mise en interdit autour du domaine de Mapanza. Le personnel vétérinaire réside sur place afin de contrôler les entrées et les sorties et de procéder à la désinfection.
- La restriction des déplacements à partir de, à destination de, et à l'intérieur du district de Chiredzi reste en vigueur.
- Le rappel de vaccination est en cours.
- La surveillance est en vigueur dans les exploitations situées dans un rayon de 40 km autour du ranch de Mkwazine.

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN BULGARIE Rapport de suivi

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'une télécopie reçue le 22 juillet 1999 du Docteur Nicolas T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE :

Terme du rapport précédent : 9 juillet 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [27], 97, du 16 juillet 1999).

Terme du présent rapport : 21 juillet 1999.

Nouveaux foyers (confirmés en laboratoire) au 19 juillet 1999 :

Date de constatation des signes cliniques	Localisation		
	Région	Département	Village / Ville
29 juin 1999	Bourgas	Malko Tarnovo	Stoilovo
5 juillet 1999	Bourgas	Malko Tarnovo	Vizitsa
5 juillet 1999	Bourgas	Malko Tarnovo	Malko Tarnovo
7 juillet 1999	Bourgas	Tsarevo	Balgari
7 juillet 1999	Bourgas	Tsarevo	Kondolovo
7 juillet 1999	Bourgas	Tsarevo	Pismenovovo
14 juillet 1999	Bourgas	Primorsko	Yasna Polyana
15 juillet 1999	Bourgas	Tsarevo	Tsarevo

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	3 913	66	0	66	0

Diagnostic : des prélèvements collectés sur des moutons malades ont été adressés le 20 juillet 1999 au laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre catarrhale du mouton à Pirbright (Royaume-Uni) pour confirmation du diagnostic et typage du virus.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : les mesures indiquées dans le rapport de suivi n° 1 sont maintenues en ce qui concerne l'interdiction des transports et des échanges d'animaux, la lutte contre les insectes dans les fermes d'élevage et dans les zones boisées et cultivées, la désinfection, la lutte contre les rongeurs et la lutte contre les ectoparasites des ruminants.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.